

Continue



Attestation de situation d'un locataire caf pdf

Article rédigé par Marina Ada Ondo le 26 février 2025 - 7 minutes de lecture L'attestation de loyer CAF est un document nécessaire pour bénéficier des aides au logement. C'est au propriétaire ou au bailleur d'effectuer cette démarche pour que le locataire fasse sa demande auprès de la CAF. Alors, comment remplir une attestation de loyer CAF ? Simulez votre toutes vos aides en 2 min. Simulation gratuite À qui sert une attestation de loyer CAF ? Il faut savoir que la date de prise en compte d'une demande d'aide au logement commence le jour du dépôt de dossier et non à la date d'entrée dans le logement. Ainsi, lors de votre emménagement dans un logement en location, il est recommandé d'effectuer rapidement votre démarche auprès de la CAF. L'attestation de loyer CAF est un document nécessaire pour la constitution de votre dossier. Au-delà de la demande d'aide au logement, elle permet de vérifier que le locataire remplit toutes les conditions d'attribution. Cette attestation de loyer est le formulaire cerfa 10842 07 indiquant des informations concernant : Le propriétaire du logement que vous occupez Votre statut de demandeur : locataire, sous-locataire, colocataire, résident, personne hébergée en famille d'accueil, etc. Les caractéristiques du logement Le montant du loyer Le choix du destinataire pour le versement de l'aide Qui doit remplir l'attestation de loyer CAF ? La personne en charge de remplir l'attestation de loyer CAF peut être : Le bailleur : s'il s'agit d'un logement social, HLM, etc. Le propriétaire ou une personne gestionnaire pour un logement dans le parc privé La famille d'accueil en cas d'hébergement dans une association ou une structure d'aide Le gestionnaire du foyer si le locataire vit en Foyer de Jeune Travailleur (FJT) ou en foyer logement par exemple L'attestation de loyer CAF est-elle obligatoire ? Au moment de la signature du bail de location de votre nouvelle résidence, l'attestation est à remplir par le propriétaire ou gestionnaire. Ce dernier a l'obligation de vous remettre le document. Dès que vous êtes en possession de l'attestation de loyer, vous devez le joindre à votre dossier de demande d'aide au logement. C'est à vous de déposer le dossier à la CAF et de régler les frais de timbre en cas d'envoi par courrier. À savoir qu'il ne faut pas confondre l'attestation de loyer CAF avec l'attestation de paiement des loyers (ou quittance de loyer). Cette dernière est un document à fournir lors de la constitution d'un dossier de location en vue de la signature d'un bail de location. Le formulaire d'attestation loyer CAF est accessible en téléchargement directement sur le site de la CAF. Sur son site en ligne, la Caisse d'Allocations Familiales précise que le propriétaire ou gestionnaire doit vous remettre l'attestation de loyer le jour de la signature du bail de location. C'est donc à lui d'effectuer les démarches nécessaires pour vous rendre le document le plus rapidement possible. Afin de ne pas perdre de temps, il est possible de télécharger et d'imprimer l'attestation de loyer pour de l'apporter avec vous le jour de la signature. Propriétaire ou bailleur, vous disposez de 2 possibilités pour remplir le formulaire d'attestation de loyer CAF : Imprimer le formulaire : le formulaire est composé de 2 volets. Le premier concerne les différents contrats de location ou d'hébergement en famille d'accueil. Le second est réservé aux structures qui hébergent des personnes, type EHPAD, Foyer de jeunes travailleurs, etc. Utiliser un éditeur de PDF accessible sur Internet pour compléter le document directement en ligne. Ensuite, vous l'imprimez pour le remettre à votre locataire Étape 1 : remplir les coordonnées du locataire et du bailleur En premier lieu, il faut indiquer les coordonnées du propriétaire ou bailleur : Le nom et prénom, raison sociale si le bailleur est professionnel (résidence en foyer, EHPAD, etc.) Le numéro de Siret : obligatoire pour les professionnels (SCL, agence immobilière, office HLM, bailleur sous le statut de loueur de meublé professionnel (LMP), etc.) L'adresse du bailleur si différente de l'adresse du logement loué Le numéro de téléphone du bailleur L'identité du ou des locataires La date de prise d'effet du bail de location L'adresse du logement Étape 2 : indiquer les caractéristiques du logement et montant du loyer Cette partie est très importante et doit donc être remplie avec minutie. Il faut indiquer la surface réelle du logement, c'est-à-dire les parties habitables couvertes. Par exemple, une place de parking ou un balcon ne font pas partie de la surface à déclarer sur le formulaire 10842 07. Vous devez aussi attester le montant du loyer sans les charges et avec celles-ci. Pour un meublé, ce sont toutes charges comprises. Il faut préciser le statut de la location : location classique, sous-location, hôtel ou encore pension de famille. Et si le locataire est ouï ou non à jour du paiement de ses loyers. Étape 3 : le conventionnement du logement Lorsque le logement est convenié avec l'État, le bailleur doit indiquer le code bailleur, code agence, code programme, code locataire et le numéro de convention, avec la date de signature et de renouvellement. Ces informations sont disponibles sur la convention que le bailleur a passé avec le Préfet du département concerné. Si le logement est conventionné, alors les allocations logement sont versées directement au propriétaire. C'est tout à fait possible d'obtenir les aides sans conventionnement. Cependant, le logement doit correspondre aux caractéristiques de décence précisées dans le décret 2002-120 du 30 janvier 2002. La résidence principale ne doit pas représenter de risque pour la santé ou la sécurité du locataire. La présence d'une pièce d'au moins 9 m2 est indispensable pour une personne seule et 16 m2 pour un couple. Étape 4 : le choix du versement Les aides au logement CAF peuvent être perçues par le locataire ou par le propriétaire (ou le bailleur). Comme mentionnée auparavant, s'il s'agit d'un logement conventionné, les aides sont versées directement au propriétaire chaque fin de mois. En cas de non-conventionnement, c'est le locataire qui perçoit l'aide chaque début du mois. Le bailleur peut tout à fait demander son versement direct sans que le locataire ne soit d'accord. Dans ce cas de figure, le montant de l'aide est déduit de celui du loyer. La démarche permet de limiter les risques de loyer payé pour le bailleur. Étape 5 : le dépôt du dossier Lorsque le dossier est complet, il reste simplement à l'envoyer à la CAF. En étant allocataire, vous pouvez transmettre le document par le biais de votre espace personnel sur caf.fr. Si vous n'êtes pas encore allocataire, il est recommandé de se rendre directement en agence pour déposer les pièces justificatives. Attestation de loyer CAF : le propriétaire ou bailleur peut-il refuser de la remplir ? Le propriétaire ou bailleur doit obligatoirement remplir l'attestation de loyer CAF pour que le locataire puisse toucher ses aides au logement. Néanmoins, si malgré de multiples relances le bailleur ne répond pas aux demandes, il est possible d'avoir recours à un avocat ou au défendeur des droits en ligne. Si le propriétaire refuse de fournir une attestation de loyer, il peut être condamné pour ne pas avoir satisfait à ses obligations légales vis-à-vis de la CAF. Simulez votre toutes vos aides en 2 min. Simulation gratuite Formulaire Cerfa 10842*07Document à remplir par le propriétaire, le bailleur ou le gestionnaire du foyer et à envoyer lors d'une demande d'aide au logement.Remplir le formulaireBesoin d'aide ? Une remarque ?Je donne mon avis sur Services Publics +. L'administration concernée me répondra.Émetteur du formulaire administratif : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)Vérfié le 13 août 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) L'attestation de loyer CAF est un formulaire cerfa à remplir par le propriétaire qui va permettre au locataire d'obtenir les APL de la part de la CAF. Nous allons vous expliquer comment remplir cette attestation et surtout vous fournir un formulaire en ligne vous permettant de remplir et de signer l'attestation de loyer sans imprimante. Récupérer le formulaire d'attestation de loyer L'attestation de loyer est un document obligatoire qui doit être rempli par le bailleur et qui va permettre au locataire de bénéficier d'aides au logement qui lui seront attribuées en fonction de sa situation, comme les APL, les ALF ou les ALS. Où trouver l'attestation ? L'attestation est disponible en PDF sur le site de la CAF. Vous pouvez également la remplir en ligne en utilisant le site Smartloc, nous avons préparé l'attestation de loyer au lien suivant. L'attestation est à remplir par le bailleur, le propriétaire ou le gestionnaire du foyer. Le locataire devra ensuite le joindre à son dossier de demande d'aide au logement qu'il transmettra à sa caisse d'allocations familiales. Si vous êtes locataire et vous souhaitez bénéficier d'aides au logement, il faut donc que vous en fassiez la demande auprès de votre propriétaire ou de votre bailleur. Celui-ci est dans l'obligation de remplir le document. C'est ensuite à vous de faire la démarche auprès de la CAF. À qui les aides peuvent-elles être versées ? Nous sommes dans un cas de logement non conventionné, le locataire est donc éligible à l'ALS et non pas à l'APL qui ne concerne que les logements conventionnés. En règle générale, l'ALS est versée directement au locataire. Si vous êtes propriétaire-bailleur, vous pouvez percevoir directement les aides. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de la CAF, en remplissant sur le formulaire la case adéquate. Le locataire devra simplement s'acquitter de la part restante du loyer. Dans le cadre de gestion locative que nous proposons, nous ne recommandons pas de choisir cette option; en effet il est préférable de laisser le locataire gérer son allocation, cela simplifie grandement la gestion comptable et vous laissez le locataire entièrement responsable du bon paiement de ses loyers. Le propriétaire refuse de remplir l'attestation Le propriétaire-bailleur a l'obligation de fournir une attestation de loyer CAF afin que le locataire puisse percevoir ses aides au logement. Dans certains cas il se peut que le propriétaire refuse de signer ce document, le plus souvent afin d'éviter de déclarer ses loyers aux impôts, ce qui pourrait porter préjudice au locataire car il ne pourra pas faire de demande d'allocation. Si vous êtes locataire nous vous conseillons donc de demander au préalable un mail ou un SMS de la part du propriétaire confirmant qu'il vous délivrera bien une attestation de loyer CAF. Si ce dernier refuse, n'acceptez pas cette location et continuez vos recherches. Le cas particulier de la colocation Dans le cas de la colocation il est également possible que les colocataires bénéficient d'aides au logement. En tant que bailleur, tout comme pour la location classique, vous avez également l'obligation de remplir l'attestation de loyer CAF lorsque celle-ci vous est demandée par le colocataire. Pour pouvoir ouvrir ses droits, ce dernier doit voir son nom affiché sur le bail et chaque colocataire doit faire sa propre demande auprès de la CAF. Le locataire pourra estimer le montant de son aide au logement directement sur le site de la CAF. Vous devez indiquer sur le document CAF la part de loyer payée par le colocataire concerné et non pas le loyer entier. Pour plus d'informations sur le cas particulier de la colocation, vous pouvez consulter cette fiche. Voici le formulaire cerfa 11423 qui vous permet d'adresser votre déclaration de situation à la Caf. Matthieu Blanc 24/04/23 14:23 Réagir Sommaire Le cerfa 11423*06 téléchargeable ici en format PDF est le formulaire de déclaration de situation de la CAF. Il prend la forme d'un fichier de 4 pages à imprimer puis à remplir à la main. Il doit notamment être rempli en cas de première demande de prestations familiales : allocation de base de la pajie, aides au logement, prime de naissance... Télécharger le cerfa 11423*06 (PDF) Le cerfa 11423 de déclaration de situation peut être utilisé auprès de la Caf mais aussi auprès de la MSA si vous relevez du régime social agricole. Il permet notamment de signaler un changement de situation professionnelle, un changement dans la vie de couple (séparation, concubinage, divorce...), un départ de l'enfant du foyer... Tout changement ultérieur modifiant votre déclaration de situation devra être immédiatement signalé. Quelles sont les pièces à joindre à la déclaration de situation Caf ? Le formulaire de déclaration de situation Caf téléchargeable ci-dessus comprend la liste des pièces à joindre en page 4. Le tableau est reproduit ci-dessous en capture du cerfa 11423 mis en ligne par l'administration. Capture de la liste des pièces à joindre figurant dans le cerfa 11423 © msa.fr Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier si vous n'êtes pas encore allocataire de la Caf. Si vous l'êtes déjà, vous devez uniquement fournir les pièces liées à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne dans votre foyer. Réagir Tout savoir sur l'attestation de loyer : utilité, obligations, remplissage et envoi à la CAF pour obtenir les aides au logement sans retard ni erreur. L'attestation de loyer est un document officiel délivré par le bailleur ou son mandataire (agence immobilière, gestionnaire de biens) attestant du paiement du loyer par le locataire. Ce justificatif est souvent exigé par la CAF pour bénéficier des aides au logement, comme l'APL. Elle peut aussi être demandée par certaines administrations ou employeurs pour prouver la stabilité résidentielle d'un demandeur. Pour faciliter la procédure, la CAF met à disposition un formulaire officiel, le Cerfa n°10842*07 à télécharger directement sur notre site. Il est important de toujours utiliser un modèle à jour pour éviter tout retard dans le traitement du dossier. Si vous êtes locataire, demandez ce document à votre bailleur dès que nécessaire. Il peut : Remplir et signer un modèle papier disponible dans la section formulaires. Utiliser un modèle personnalisé, à condition qu'il comporte toutes les mentions légales. Remplir directement en ligne l'attestation sur le site de la CAF si le propriétaire a un compte bailleur. Statistique clé : en 2024, près de 6,5 millions de foyers en France percevaient une aide au logement selon la CAF. L'APL (Aide Personnalisée au Logement) est soumise à plusieurs conditions, dont la transmission d'une attestation de loyer à la CAF. Pour que votre dossier soit traité rapidement, veillez à ce que : Toutes les informations soient complètes et lisibles. Le propriétaire signe obligatoirement l'attestation. Les montants du loyer hors charges et charges locatives soient correctement renseignés. Attention : un retard de transmission d'une attestation de loyer peut retarder le versement de l'APL de plusieurs mois, selon la CAF. C'est le propriétaire du logement ou son représentant qui doit remplir et signer ce document. Le locataire ne peut pas l'établir lui-même, sous peine de fausse déclaration. Une attestation doit comporter plusieurs éléments obligatoires : Informations du bailleur : nom, prénom, adresse et éventuellement raison sociale s'il s'agit d'une agence ou d'un organisme social. Informations du locataire : nom, prénom, adresse du logement concerné. Caractéristiques du logement : type de logement (meublé ou non), superficie, date d'entrée dans les lieux. Montant du loyer et charges : détail des sommes versées chaque mois, en distinguant le loyer des charges locatives. Mode de paiement : préciser si le loyer est payé par virement, chèque ou prélèvement automatique. Signature du bailleur : indispensable pour valider le document. Une fois l'attestation de loyer complétée et signée, il est important de respecter les délais et les modalités d'envoi pour éviter toute interruption des aides au logement. L'attestation de loyer doit être transmise à la CAF dans les plus brefs délais après l'emménagement ou lors d'une mise à jour de la situation locative. Généralement, il est recommandé de l'envoyer avant le 25 du mois en cours pour que l'aide soit prise en compte dès le mois suivant. En cas de retard, l'allocataire peut voir son aide suspendue jusqu'à la régularisation du dossier. En ligne : la méthode la plus rapide est de déposer l'attestation sur l'espace personnel du locataire sur le site de la CAF. Par courrier : envoyer le document à l'adresse de la CAF dont dépend le locataire. Il est conseillé d'envoyer l'attestation en recommandé avec accusé de réception pour éviter tout litige. En agence : certains allocataires préfèrent se rendre directement à la CAF pour déposer le document en main propre et obtenir un accusé de réception. Après l'envoi, il est recommandé de vérifier dans l'espace personnel CAF que l'attestation a bien été prise en compte. Un délai de 2 à 4 semaines est généralement nécessaire pour le traitement du document. En cas de problème ou de non-prise en compte, le locataire peut contacter la CAF via son espace en ligne ou par téléphone pour s'assurer du suivi du dossier. À noter : si le locataire change de logement, une nouvelle attestation de loyer doit être fournie à la CAF pour mettre à jour son dossier et recalculer ses droits aux aides au logement. Si votre bailleur refuse de remplir et signer l'attestation, voici quelques solutions : Lui rappeler qu'il a une obligation légale de vous fournir un justificatif de paiement. Présenter des quittances de loyer comme alternative. Faire appel à un médiateur en cas de conflit persistant. Contacter la CAF pour signaler le refus et demander des alternatives. Beaucoup confondent quittance de loyer et attestation de loyer, pourtant, ces documents ont des fonctions différentes : La quittance de loyer est remise par le propriétaire au locataire après paiement du loyer. Elle sert de preuve de paiement et doit mentionner le ****montant réglé****. L'attestation de loyer est un document officiel demandée par les administrations, notamment la CAF, pour valider les aides au logement. Elle ne prouve pas directement le paiement, mais atteste de l'occupation et du loyer dû. Une fausse attestation de loyer ou une déclaration erronée peut entraîner des sanctions : Remboursement des aides perçues indûment. Amendes pour fraude aux prestations sociales. Poursuites judiciaires en cas de fraude avérée. Chiffre clé : chaque année, plus de 20 000 fraudes aux aides au logement sont détectées par la CAF. Sachez d'ailleurs qu'en cas de fraude importante, la CAF peut porter plainte contre vous! Mieux vaut donc rester dans les clous. L'attestation de loyer est bien plus qu'un simple formulaire administratif. Elle est indispensable pour bénéficier des aides au logement, notamment l'APL, et permet de justifier une situation locative auprès des organismes comme la CAF ou la MSA. Locataires et bailleurs doivent s'assurer de sa bonne rédaction afin d'éviter tout blocage administratif et garantir la prise en compte des droits aux prestations. Pour éviter les retards de paiement ou les rejets de dossier, il est essentiel de vérifier minutieusement les informations inscrites, de respecter les délais de transmission et d'utiliser les bons canaux d'envoi (en ligne via l'espace personnel CAF, courrier postal ou dépôt en agence). Enfin, garder une copie de l'attestation de loyer et de tous les documents liés peut s'avérer utile en cas de contrôle ou de demande de complément d'informations. Avec ces précautions, vous mettez toutes les chances de votre côté pour obtenir sereinement vos aides au logement et faciliter vos démarches administratives ! L'attestation de location est un document officiel qui certifie la validité du contrat de location d'un bien immobilier. Elle est souvent exigée par les banques, la CAF, les administrations et d'autres organismes pour vérifier la situation locative d'un individu. Ce document simple et efficace permet de fournir les informations nécessaires aux tiers pour valider votre situation locative. Modèle d'attestation de location L'attestation de location prend généralement la forme d'un document écrit, souvent rédigé sur un papier à en-tête. Elle est composée d'éléments essentiels qui permettent de valider la validité du contrat de location. Structure classique La structure classique d'une attestation de location se compose des éléments suivants : Mention "Attestation de Location" en gros caractères Nom et prénom du bailleur et du locataire Adresse complète du logement loué Date de début et de fin du contrat de location Montant du loyer mensuel et des charges Détail des pièces louées (nombre de pièces, superficie) Signature du bailleur Exemple de modèle pré-rempli Voici un exemple d'attestation de location pré-remplie pour illustrer sa structure. Il s'agit d'un exemple fictif pour comprendre les informations à inclure. Attestation de Location Le soussigné, Jean Dupont, né le 01/01/1970, demeurant 12 rue des Lilas, 75019 Paris, atteste que : Marie Martin, née le 15/03/1995, demeurant 12 rue des Lilas, 75019 Paris, est locataire du logement situé 12 rue des Lilas, 75019 Paris, en vertu d'un contrat de location en date du 01/01/2023 et d'une durée de 3 ans. Le loyer mensuel est de 800 euros, charges comprises. Le logement est composé de 3 pièces et d'une superficie de 60 m². Fait à Paris, le 15/03/2023. Signature du bailleur : Jean Dupont Conseils pour un modèle efficace Pour créer une attestation de location claire et efficace, suivez ces conseils : Choisir une police de caractères lisible et un format clair. Utiliser des termes précis et professionnels. Indiquer la date d'émission de l'attestation. Conserver une copie de l'attestation pour vos archives. Points essentiels à inclure Il est crucial d'inclure certaines informations essentielles dans votre attestation de location. Ces informations garantissent la validité et la clarté du document. Informations sur le bailleur Les informations sur le bailleur sont essentielles pour identifier clairement la personne ou l'entité qui loue le bien. Elles doivent être complètes et précises. Nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse e-mail. Préciser si le bailleur est un particulier ou une société. Mentionner le statut du bailleur (propriétaire, syndic...). Informations sur le locataire Les informations sur le locataire permettent d'identifier la personne qui occupe le logement. Ces informations doivent être exactes et complètes. Nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse e-mail. Préciser s'il s'agit d'une location principale ou secondaire. Informations sur le logement La description du logement est un élément important de l'attestation de location. Elle doit être précise et complète. Adresse précise du logement loué. Description du logement : nombre de pièces, superficie, type de logement (appartement, maison...). Mentionner si le logement est meublé ou non meublé. Décrire les équipements inclus (chauffage, cuisine équipée...). Informations sur le contrat de location Les informations concernant le contrat de location sont essentielles pour valider la situation locative. Elles doivent être précises et complètes. Date de début et de fin du contrat de location. Durée du bail (1 an, 3 ans, 6 ans...). Montant du loyer mensuel et des charges. Détail des charges locatives (eau, chauffage, taxe d'ordures ménagères...). Mentionner la présence d'un dépôt de garantie. Détail des clauses spécifiques (option d'achat, renouvellement du bail...). Cas particuliers d'attestation de location Certains types de locations nécessitent des adaptations spécifiques dans l'attestation de location. Il est important de prendre en compte ces particularités pour garantir la validité du document. Location saisonnière Indiquer la période de location (dates de début et de fin). Préciser si le loyer est calculé à la semaine, au mois ou au séjour. Mentionner si le logement est meublé ou non. Colocation En cas de colocation, l'attestation de location doit inclure des informations spécifiques. Préciser la part de chaque colocataire dans le loyer. Indiquer la superficie occupée par chaque colocataire. Location d'un bien immobilier non résidentiel La location d'un bien immobilier à usage professionnel requiert une attestation spécifique. Préciser la nature du bien loué (bureau, local commercial...). Indiquer la destination du bien loué (activité exercée dans le local). Mentionner les clauses spécifiques au contrat de location (droit au bail, clauses de non-concurrence...). Conseils et précautions Vérifier la concordance de l'attestation avec le contrat de location. Conserver une copie de l'attestation pour vos archives. Utiliser un modèle d'attestation de location fiable et conforme à la législation en vigueur. Demander conseil à un professionnel en cas de doute. L'attestation de location est un document important pour justifier votre situation locative. En suivant les conseils et les exemples présentés dans cet article, vous pouvez rédiger une attestation de location efficace et conforme aux exigences des différents organismes.